

LE CREUSOT Justice

50 000 soutiens pour la chienne poignardée et jetée par la fenêtre

Gabrielle Paillot, une militante des droits pour les animaux, a lancé, il y a quelques jours, une pétition adressée au procureur de la République dans l'affaire de Sultane, la chienne poignardée et jetée du 3^e étage au Creusot. L'homme soupçonné d'avoir tué l'animal sera jugé le 29 juin.

50 327 signatures en quelques jours. Gabrielle Paillot, une militante des droits des animaux, a lancé une pétition à l'attention du procureur de la République de Chalon intitulée "Peine maximale pour l'assassin de Sultane, poignardée et jetée du 3^e étage au Creusot".

Mercredi 15 avril, une chienne avait été jetée par la fenêtre d'un appartement du troisième étage d'un immeuble de la cité de la Charmilles. Victime de plusieurs coups de couteau, l'animal n'avait pas survécu à ses blessures. La propriétaire avait confié le boxer croisé à son père, soupçonné d'être à l'origine de cet acte de cruauté envers un animal. Ivre au moment de son interpellation, il est actuellement incarcéré en attendant son jugement en juin (*lire par ailleurs*).

D'ici là, Gabrielle Paillot espère voir le nombre de signataires de sa pétition augmen-



Sultane, le boxer croisé, n'a pas survécu à ses blessures. Photo extraite de la pétition portée par Gabrielle PAILLOT

“ J'ai envoyé la pétition au parquet de Saône-et-Loire pour l'ajouter au dossier ”

Gabrielle Paillot, militante des droits des animaux

ter. « Ça peut avoir une incidence, cela dépend des procureurs », explique cette habitante de Laon dans l'Aisne, qui milite depuis 5 ans.

Dans sa pétition, Gabrielle demande « la stricte application de l'article 521-2 du Code pénal » pour le fait d'exercer, publiquement ou non, des sévices graves envers un animal. C'est-à-dire la condamnation à « deux ans de prison ferme et interdiction définitive de détenir des animaux quels qu'ils soient » (ainsi que de 30 000 euros d'amende, NDLR).

Mais ce genre d'action a-t-il une vraie incidence sur la justice ? Difficile à évaluer. Pour l'heure, la militante compte « envoyer la pétition au par-

quet de Chalon-sur-Saône pour qu'il l'ajoute au dossier. »

Elle avait recueilli 144 000 signatures dans l'affaire du chien Fuji tué à Sagy

Rompue à l'exercice, elle n'en est pas à son premier coup d'essai en Saône-et-Loire. La Laonnaise avait déjà interpellé le procureur en 2018 dans l'affaire du chien Fudji, un berger allemand brûlé à mort à Sagy. Une élève avait reconnu avoir incendié à l'aide d'alcool à brûler et d'allumettes Fudji, le

REPÈRES

■ Rappel des faits

Les policiers du Creusot étaient intervenus le mercredi 15 avril à la cité des Charmilles pour escorter un individu à l'Hôtel-Dieu, soupçonné d'avoir poignardé le chien de sa fille avant de le jeter par la fenêtre de son immeuble. Cet ancien militaire de 45 ans a ensuite été placé en détention provisoire. Lors de sa comparution immédiate devant le tribunal de Chalon le lundi 20 avril, une expertise psychiatrique a été ordonnée. Mais les huit parties civiles (dont la SPA) devront attendre le 29 juin pour assister au procès du Creusotin, déjà connu par la justice pour des faits similaires.

berger allemand de son compagnon. Elle avait écopé d'une peine de deux ans de prison, dont un an avec sursis avec mise à l'épreuve de deux ans.

« Une belle victoire à l'époque, on avait d'ailleurs obtenu 144 000 signatures sur notre pétition », selon Gabrielle Paillot. La militante attend le même dénouement dans le jugement du Creusotin soupçonné d'avoir tué son animal. La justice tranchera le 29 juin.

Justine MALLARD

ÉCUISSES

Réouverture de certains services mardi

➤ À compter de mardi, le service administratif rouvre à la mairie d'Écuisses ainsi que l'agence postale et la Maison de services au public (MSAP). Ces services seront ouverts au public les mardis, jeudis et vendredis, de 8 h 30 à 12 heures.

➤ Un accueil téléphonique sera assuré du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 heures (03.85.78.92.66) Contact mail : mairie.ecuisses@wanadoo.fr. En cas d'urgence, contacter le 06.31.27.50.82 du lundi au vendredi, de 14 à 17 heures.

➤ Le Service enfance jeunesse est joignable au : 06.83.23.09.12.



La mairie ouvre à nouveau ses portes à partir de mardi. Photo JSL/Thérèse VERDREAU

➤ Les Services techniques sont disponibles au : 06.84.26.35.04

➤ Le service social a mis en place un registre d'appel à des-

tinuation des personnes de plus de 70 ans, handicapées ou fragilisées, afin de les contacter régulièrement. Les inscriptions sont toujours possibles.

➤ « La municipalité prépare le déconfinement progressif et notamment l'accueil des enfants en relation avec l'Éducation nationale », annonce la maire Édith Calderon qui salue « l'engagement du personnel communal ».

➤ Environ 1 500 masques seront distribués. Ces masques dits "alternatifs" ou "grand public", ont été commandés par l'intermédiaire de la Communauté urbaine qui a réalisé une commande groupée.

Thérèse VERDREAU (CLP)

COUCHES

Masques et blouses, les bénévoles à la tâche

L'appel lancé par le maire de Couches pour fabriquer masques et sur blouses a bien été entendu.

Une vingtaine de couturières ont actionné leurs machines personnelles et confectionné déjà des dizaines de masques et surblouses. Les kits sont préparés tous les jours à la salle du Prieuré par deux ou trois personnes, qui pilotent le projet.

40 masques et 20 blouses qui ont été remis à l'Ehpad de Couches. L'ADMR, la pharmacie et la Maison de santé ont aussi bénéficié de ces précieux articles.

Les matières premières (coton, élastiques, fils) ont été fournies par la mairie. Il s'agit de masques de fabrication artisanale, lavables, parfaitement utilisables par des particuliers.

➤ **À partir de mardi, des masques seront disponibles pour les habitants à l'Agence postale. Les laver impérativement avant usage, 60 °C en machine ou à la main au savon de Marseille. Ne pas utiliser d'eau de Javel.**



Oliver Bridault, directeur de l'Ehpad Myosotis de Couches a récupéré masques et blouses. Photo JSL/Michel JUGGERY